

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 03 AVRIL 2025
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2025-02-21 - FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION D'UN POSTE PERMANENT COMMUNICATION MOBILITE ET TOURISME

DATE DE CONVOCATION : 27 MARS 2025

DATE DE PUBLICATION : 07 AVRIL 2025

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	TARDY Yvan (ayant la procuration de DEPAILLAT Bernard), COLLET Thierry (à compter de la 2025-02-18), CLAUDON Jean-Louis , HENRION Martine , PICARD Denis , PIERSON Marianne , LELIEVRE Jean Luc , POIRSON Elisabeth , STAROSSE Jean-Luc , PAYEUR Emmanuel , VARIS Pierre , PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (<u>sauf pour la 2025-02-02</u>) (ayant la procuration de BONNIN Pierre), GUYOT Laurent , PLANCHAIS Viviane , SILLAIRE Roger (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), MAURY Christophe , GUILLAUME Isabelle , KNAPEK Patrice , DOMINIAC Bernard , WINIARSKI Patricia (ayant la procuration de FONTAINE André), MONALDESCHI Philippe , TOUSSAINT André (ayant la procuration de GASPARD Isabel), SITTLER David , VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël , LALANCE Corinne , CARON Jean-François , MARIN Karine , TAILLY Jérôme , JOUBERT Roger (ayant la procuration de FELTEN Daniel), MARTIN Vincent , PIERSON Chantal , DOHR Hervé , HENNEBERT Philippe , COLIN Xavier , ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration DE SANTIS Fabrice), RIVET Lionel (ayant la procuration de CAULE Emeline), HEYOB Olivier (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), ASSFELD LAMAZE Christine , CHANTREL Nancy , BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), EZAROIL Fatima , MARTIN-TRIFFANDIER Emilien , MOREAU Jean-Louis , LALEVEE Lucette , BRETENOUX Patrick , GUEGUEN Marie , SIMONIN Hervé , FAVRET Régis , COUTEAU Jean-Pierre .
<u>Etaient excusés :</u>	FONTAINE André , FONTANA André , BONNIN Pierre , SEGALT Jean-François , RADER Audrey-Helen , GASPARD Isabel , ROSSO Michel , SAUVAGE Catherine , MANSUY Thierry , DEPAILLAT Bernard , MANSION François , DURANTAY Corine , MATTE Jean-François , MOUROLIN Patrick , CHENOT Tony , HARMAND Alde , DICANDIA Chantal , DE SANTIS Fabrice , BONJEAN Myriam , CAULE Emeline , FELTEN Daniel , GUYOT Gilles .
<u>Avis de procuration :</u>	10 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	3 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	Hervé SIMONIN
<u>Nombre de présents :</u>	51 présents pour la 2025-02-01. 50 présents pour la 2025-02-02. 51 présents de la 2025-02-03 à la 2025-02-17. 52 présents de la 2025-02-18 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	61 votants pour la 2025-02-01. 59 votants pour la 2025-02-02. 61 votants de la 2025-02-03 à la 2025-02-17. 62 votants de la 2025-02-18 à la fin.

Mis en ligne le 07/04/2025 à 15h49

REÇU EN PREFECTURE
Le 07/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20250403-2025_02_21-

Au titre de sa compétence mobilité, la communauté de communes est autorité organisatrice de la mobilité.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le contrat de concession de service public pour le transport urbain, non-urbain, interurbain et scolaire sur le ressort territorial de la communauté de communes, confié à Terres Toulouises Mobilité du groupe Prêt-A-Partir, s'achève le 31 décembre 2025. La reprise en délégation de service public (DSP) n'est pas l'option retenue, une procédure de consultation d'appel d'offre dans le cadre d'un marché public sera donc lancée.

Dans ce cadre, la collectivité entend reprendre en régie la communication et la promotion du service. Ainsi, la reprise en régie de la partie communication, promotion, suivi du site internet et de réservation au 1^{er} janvier prochain nécessite l'ouverture d'un poste dédié. Parallèlement, cette mission sera retirée des prestations contenues dans le nouveau marché à venir.

Le poste permanent à temps plein viendra conforter le service communication sur la partie mobilité mais sera également affecté en tant que de besoin au développement de la communication sur la partie tourisme et attractivité de la collectivité. Actuellement, le service est composé de deux agentes, chargées de la totalité de la communication, interne et externe, écrite et numérique, régulière et événementielle, de la collectivité (magazine communautaire, rapport d'activités, flyers, site internet CC2T et Ovive, newsletter, Intramuros, magazine interne Passerelle, communication événementielle, relations avec la Presse...).

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les Décrets portant statut particulier des différents cadres d'emploi de la fonction publique territoriale,

Vu la loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Vu le décret n°2022-1200 du 31 août 2022 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale.

Vu le tableau des effectifs de la communauté de communes Terres Toulouises,

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- **La création d'un poste de rédacteur territorial, emploi permanent à temps complet pour assurer les missions de communication liée à la compétence mobilité et à l'attractivité touristique du territoire**
- **D'autoriser la déclaration de vacance de poste et les formalités nécessaires à la création du poste**
- **De s'engager à prévoir les crédits en tant que de besoin au budget de référence**
- **D'autoriser le Président à signer tout document et pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

